

Saint-Denis, mardi 7 mai 2019

Objet : Appel à cotisation 2019

Madame, Monsieur, chère consœur, cher confrère,

Le Syndicat National des Radios Libres, première organisation professionnelle représentative des radios de l'économie sociale et solidaire, accompagne, conseille, soutient, représente et défend les radios et webradios, locales et associatives en France métropolitaine et ultra-marine.

L'année **2019** s'ouvre avec une excellente nouvelle pour les radios associatives : leur audience cumulée est sur un « trend » haussier depuis 2015, **et affiche au premier trimestre 2019 un taux de 2,3 %** (source Médiamétrie), ce qui nous place devant des stations publiques et privées pourtant richement dotées. Nous notons une hausse régulière sur le « temps long ». Elle est significative de la confiance de nos auditrices et de nos auditeurs pour notre ouverture sur le monde en mouvement, pour l'originalité de nos programmes et la qualité de nos informations.

Ce succès collectif invite chacun d'entre nous à poursuivre notre travail qualitatif et nos efforts de professionnalisation, et à renforcer la régie publicitaire expérimentale que soixante et une radios ont mis en place, Global Média Radio SA.

Ce dynamisme, fruit de l'engagement au quotidien de milliers de salariés et de bénévoles, suscite aussi l'adversité.

La ressource hertzienne nous est chichement comptée, que ce soit en FM ou en DAB+. En FM, les fréquences urbaines situées « en cœur de bande » sont de plus en plus difficiles à obtenir et nous sommes cantonnés à des puissances minimales. En zones rurales, il est incontestable que des réseaux de radios émergents manifestent un appétit soudain de fréquences et se positionnent en concurrence des radios associatives. En DAB+, c'est pire. Depuis que quelques majors ont brusquement changé d'avis après avoir freiné et conpués pendant 10 ans la radio numérique, ils trustent maintenant toutes les fréquences nationales, ce qui a pour conséquence un effet domino : les radios associatives ont bien du mal à exiger leur présence sur des zones urbaines significatives et nous voyons poindre le risque d'un rejet de nos médias vers d'hypothétiques multiplexes en dehors des métropoles et à la Saint-Glinglin. Dès sa nomination à la Présidence du CSA, le syndicat a immédiatement rencontré **Roch-Olivier Maistre**, afin de l'alerter sur cette tendance monopolistique et sur une concentration sournoise, et nous travaillons avec les CTA et les services du CSA afin de soutenir les radios et projets en développement. Pour défendre les radios associatives, **Il faut renforcer le syndicat.**

Concernant le « nerf de la guerre », c'est à dire nos budgets, **le SNRL se félicite à la fois de la stabilité du FSER et de la hausse significative de la subvention sélective.** C'est justice de voir les radios innovantes, créatrices d'emplois qualifiés, actives sur leur territoire, soutenues par la puissance publique. Nous continuerons en ce sens en revendiquant plus de moyens et un FSER à **33 millions**. Le syndicat reste attentif aux moyens alloués aux radios en DAB+, corollaire de la juste répartition des fréquences par le régulateur dans les appels à candidatures en cours et à venir. **Pour un FSER renforcé, pour éviter le « gel » budgétaire de la dotation de l'Etat, appuyez le SNRL, Adhérez !**

Le SNRL se félicite de la mise en place du Centre National de la Musique. Nous soulignons la nécessité d'associer les éditeurs de programmes radiophoniques à la gouvernance de cette institution structurante pour la filière, dont nous défendons la création depuis dix ans. D'ores-et-déjà, nous participons activement aux instances de préfiguration du CNM en faveur des petites entreprises de la radiodiffusion. **Pour la diversité et les émergences musicales, il nous faut renforcer le syndicat.**

Le **SNRL** a été nommé par le Ministre de la Culture à la Commission de la Rémunération Équitable pour les webradios. Il s'agit de fixer, avec les labels, les producteurs et la SPRÉ le taux de contribution des webradios « tout en ligne ». En 2007, le SNRL avait obtenu un barème exceptionnel qui bénéficie à toutes les radios associatives. Autres temps autres mœurs : c'est maintenant au tour des webradios. Le SNRL met tout en œuvre obtenir les meilleurs taux pour les webradios « de communication sociale » à but non lucratif, pour une libre utilisation de tous les répertoires soumis aux droits. **Webradios associatives, le SNRL est votre syndicat, adhérez !**

La **branche de la radiodiffusion**, dont avons été les pionniers est secouée par les injonctions du gouvernement pour restructurer des branches. Les majors du secteur et le service public en profitent. Ils sont mécontents que les radios associatives représentent 45 % de la branche et ils souhaitent casser notre convention collective dont nous avons été à l'origine en 1996. Ils veulent en reconstruire une, conforme à leur modèle à partir de zéro. Le SNRL est la seule organisation professionnelle à proposer des alternatives crédibles et inclusives, brutalement rejetées par la CFTD, majoritaire. Le SNRL a refusé de signer un « *accord de méthode pour une nouvelle convention collective* » dont l'objectif est de marginaliser les radios associatives et toutes les petites entreprises de la branche. Le SNRL défendra notre convention collective et prendra toute sa place dans les négociations à venir pour de vrais axes de progrès et empêcher les mauvais coups contre les petites entreprises et les associations de la branche. **Dans cette perspective, il est vital pour toutes les radios de venir renforcer le SNRL.**

L'année 2019 a commencé avec une situation exceptionnelle qui interpelle les médias libres que nous représentons. Tous les constats convergent : le lien social et l'éducation à la citoyenneté ont besoin d'outils, c'est à dire de médias de proximité engagés dans l'information, la diversité culturelle et l'éducation populaire. Lors de l'exercice inédit que sont les débats provoqués par la situation sociale, nos radios ont apporté la preuve qu'elles pouvaient donner la parole à toutes les parties prenantes. Le syndicat s'y est engagé au travers d'un « kit » largement utilisé, et salué par tous. Cela nous renforce dans la conviction que notre mission, menée avec professionnalisme et indépendance, est socialement utile. De ce point de vue nos

radios signent les avenants à nos conventions en vertu de de la Loi Bloche, à laquelle nous avons contribué. Elle donne des garanties concernant la protection des sources, et l'indépendance des journalistes. En même-temps, nous bâtissons avec l'Observatoire pour la Déontologie de l'Information, une instance de régulation et de médiation de l'information. Seule organisation patronale de l'audiovisuelle représentative dans la branche des journalistes, le SNRL sera vigilant pour que cette institution ne soit pas confisquée par les corporatismes et les « majors » de l'information. **Pour le pluralisme et l'indépendance de l'information, il faut adhérer au SNRL.**

Le SNRL milite pour insuffler une nouvelle « *politique publique en faveur de la Radio* », au-delà du seul service public de la radiodiffusion et donner toute sa place à ce 8^{ème} art, qu'est la Radio. Le syndicat souhaite la mise en place d'une mission de préfiguration pour définir les missions d'un « **Fonds pour la création et la production radiophonique** ». Le syndicat a conscience que l'Etat ne peut pas tout. Mais en portant une véritable politique publique pour la radio, à l'image de celle pour l'audiovisuel et le cinéma, l'Etat engagerait une dynamique avec de nombreuses parties prenantes, dont les producteurs, les auteurs et les régions, en impliquant les différents acteurs locaux.

Adhérer au SNRL, c'est partager des valeurs, c'est participer à une dynamique solidaire, en faveur de la radiodiffusion associative et des médias de proximité, de la liberté d'expression, du droit à l'information, du pluralisme et de la démocratie.

Parce que nous devons promouvoir nos missions et savoir-faire, parce que nous devons faire bloc face à l'adversité, il faut renforcer le syndicat.

Patiemment, le syndicat a construit un solide réseau de plus de cinquante mandataires sociaux, qui assurent la présence des radios dans de nombreux domaines : formation professionnelle, prévoyance et santé, dialogue social, justice prud'homale et arbitrale, institutions de l'économie sociale et solidaire, de la culture et du spectacle. C'est une richesse extraordinaire. C'est unique ! Aidez-les dans leurs missions. **Adhérez au SNRL.**

Nous n'oublions pas pour autant que la première ressource du syndicat, c'est vous, c'est votre confiance et votre présence à nos côtés.

Cette année, notre assemblée générale se déroulera à Paris le 10 juillet. Veuillez l'inscrire sur vos agendas.

Avec nos salutations amicales et confraternelles.

Le bureau exécutif du SNRL